



Fédération des réseaux européens
de Partenariat et de Franchise

Les Ateliers de L'IREF

INVITATION

Le contrat de partenariat : une véritable alternative aux autres formes du commerce organisé indépendant.

La transmission de savoir-faire engendre, pour la tête de réseau, de lourdes responsabilités.

Le contrat de partenariat séduit de plus en plus de réseaux du commerce organisé indépendant pour des raisons juridiques et managériales.

Mercredi 17 novembre 2010
de 9h à 10h30

IREF
AG2R La Mondiale
104/110 bd Haussmann
75008 Paris

M° St Augustin

*Les membres Experts de l'IREF vous convient au **petit déjeuner débat** organisé dans le cadre des «Ateliers de L'IREF».*

Michel Kahn, président de l'IREF; Maître Jean-Philippe Chenard, avocat et président de la commission juridique de l'IREF; Benoît Loux, délégué général de l'IREF; Maître Philippe Marin, avocat-expert de l'IREF animeront l'Atelier.

Ils aborderont notamment les points suivants :

- *définition du partenariat*
- *les forces juridiques du contrat de partenariat*
- *l'état de la jurisprudence*
- *l'optimisation du management Réseau*

Afin de faciliter notre organisation, nous vous remercions de nous confirmer votre présence par e-mail au plus vite.

Service de presse IREF

alchimie

contact : Emmanuelle Smadja

Tél. : 01 42 33 01 13

emmanuelle.smadja@wanadoo.fr

L'IREF, la Fédération des Réseaux Européens de Partenariat et de Franchise

association régie par la loi de 1901

Présidée par Michel Kahn, l'IREF a été créée en 1981 et regroupe les réseaux du commerce organisé indépendant : franchise, partenariat, concession, licence de marques, commission affiliation, coopérative, groupement d'indépendants...

L'IREF organise le concours « Meilleur Franchisé et Partenaire de France ».